



Communauté de Communes  
Cœur et Coteaux du Comminges

**PROCES VERBAL  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
01 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 1<sup>er</sup> mars, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges se sont réunis en conseil communautaire, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

**Présents / Excusés / Absents  
Procurations / Suppléances**

	commune	nom	prénom	suppléant ou procuration
1	AGASSAC	LACOSTE	Victoria	Procuration à JM Losego
2	ALAN	GUILHOT	Jean-Luc	Suppléé par JL Soudais
3	AMBAX	ALLARD	Pierre	
4	ANAN	BRIOL	Laurent	
5	ASPRET-SARRAT	ABADIE	Claude	
6	AULON	FITTE	Michel	
7	AURIGNAC	BERTRAND	Philippe	
8	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	
9	AUSSON	BARRAU	Yves – Pierre	
10	BACHAS	CHEYLAT	Hervé	
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Procuration à G Loiseau
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	
14	BOISSEDE	FRECHOU	Alain	Procuration à V BIASON
15	BORDES DE RIVIERE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	
18	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	
19	BOULOGNE SUR GESSE	MEDEVIELLE	Pierre	Procuration à J Adoue
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	
23	CASSAGNABERE-TOURNAS	LOISEAU	Gérard	
24	CASTELGAILLARD	LARRIEU	Christiane	
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	
26	CAZAC	MATTIONI	Rémédios	Procuration à M Duprat
27	CAZARIL-TAMBOURES	LEFRANC	Gérard	
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Josiane	
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Procuration à G Sioutac
33	CUGURON	BRANGER	Pierre	
34	EOUX	REY	Monique	Absente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Absent

36	ESPARRON	MASSARIN	André	
37	ESTANCARBON	FABE	Jean-Paul	Absent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVES	SALLES	Thierry	Procuration à L Le Roux de Bretagne
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	
42	GOUDEX	DUCASSE	Moïse	
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Procuration à F Bringuier
45	LABARTHE-RIVIERE	BRINGUIER	Francisca	
46	LABASTIDE-PAUMES	CHARLAS	Gabriel	
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	
48	LANDORTHE	BRUNET	Jeanine	
49	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	
50	LARCAN	CABARE	Lucien	
51	LARROQUE	REY	Michel	Suppléé par J Mallet
52	LATOUE	FERAUT	Jacques	
53	LE CUING	LACROIX	Nathalie	
54	LECUSSAN	ENTAJAN	Armand	
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	
56	LESPITEAU	AUBERDIAC	Michel	
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	
60	L'ISLE EN DODON	CARAOUE	François	
61	L'ISLE EN DODON	LE ROUX DE BRETAGNE	Loïc	
62	L'ISLE EN DODON	LASSERRE	Guy	Procuration à F Caraoue
63	L'ISLE EN DODON	RASPAUD	Pierre	
64	LODES	BAQUE	Jean	Suppléé par V Berrebi
65	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Absent
66	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Suppléée par Jp Bistos-Vaysse
67	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Procuration à G Charlas
68	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Procuration à P Bertrand
69	MIRAMONT DE COMMINGES	LACOMME	Camille	
70	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	
71	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	
72	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	
73	MONTESQUIEU-GUITTAUT	BEAUCHET	Patrick	
74	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	
75	MONTMAURIN	BELAIR	Sylvia	
76	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	
77	MONTREJEAU	BRILLAUD	Philippe	
78	MONTREJEAU	DUMOULIN	Maryse	
79	MONTREJEAU	FENARD	Pierrette	
80	MONTREJEAU	LORENZI	Guy	
81	MONTREJEAU	MIQUEL	Eric	
82	MONTREJEAU	TARISSAN	Martine	
83	NENIGAN	CRESPIN	Damien	Procuration à J Mallet
84	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Suppléé par JM Gaillard
85	PEGUILHAN	BROCAS	Michel	
86	PEGUILHAN	CASTEX	Marc	
87	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	
88	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	
89	POINTIS-INARD	PUISSEGUR	Jean-Louis	Suppléé par C Gouazé
90	PONLAT-TAILLEBOURG	DOUCEDE	Patrick	Procuration à JC Dasque
91	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	
92	REGADES	GASTO	Marlène	Suppléée par M Dessens

93	<i>RIEUCAZE</i>	<b>MAYLIN</b>	<b>Claudette</b>	
94	<i>RIOLAS</i>	<b>DUPRAT</b>	<b>Michel</b>	
95	<i>SAINT-ANDRE</i>	<b>de GALARD</b>	<b>Jean</b>	Procuration à H Cheylat
96	<i>SAINT-ELIX SEGLAN</i>	<b>ADER</b>	<b>Danielle</b>	
97	<i>SAINT-FERREOL</i>	<b>BOUAS</b>	<b>Thierry</b>	Absent
98	<i>SAINT-FRAJOU</i>	<b>DUCOS</b>	<b>Christelle</b>	
99	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>BRUNET</b>	<b>Corinne</b>	
100	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>CAZES</b>	<b>Josette</b>	
101	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>de ROSSO</b>	<b>Stéphanie</b>	
102	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>DUCLOS</b>	<b>Jean-Yves</b>	
103	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>GASTO-OUSTRIC</b>	<b>Magali</b>	
104	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>GUILLERMIN</b>	<b>Joël</b>	
105	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>HEUILLET</b>	<b>Eric</b>	
106	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>ISASI</b>	<b>Manuel</b>	
107	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>JAMAIN</b>	<b>Michel</b>	
108	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>LACROIX</b>	<b>Robert</b>	
109	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>LEPINAY</b>	<b>Jean-Raymond</b>	
110	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>LOUIS</b>	<b>Yves</b>	
111	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>MALET</b>	<b>Béatrice</b>	
112	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>MOUNIELOU</b>	<b>Catherine</b>	
113	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>NASSIET</b>	<b>Yvon</b>	Procuration à J Subra
114	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>NAVARRE</b>	<b>Annie</b>	
115	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>PINET</b>	<b>Alain</b>	
116	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>PITOT</b>	<b>Jean-Luc</b>	Procuration à B Malet
117	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>PONS</b>	<b>Dominique</b>	Procuration à J Cazes
118	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>RAULET</b>	<b>Isabelle</b>	
119	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>RICOUL</b>	<b>Céline</b>	
120	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>RIERA</b>	<b>Evelyne</b>	
121	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>SOUYRI</b>	<b>Jean-Luc</b>	Procuration à A Pinet
122	<i>SAINT-GAUDENS</i>	<b>SUBRA</b>	<b>Jean</b>	
123	<i>SAINT-IGNAN</i>	<b>ROUEDE</b>	<b>Elisabeth</b>	
124	<i>SAINT-LARY-BOUJEAN</i>	<b>FARRE</b>	<b>Régis</b>	
12	<i>SAINT-LAURENT-SUR-SAVE</i>	<b>PITOUT</b>	<b>Daniel</b>	Procuration à P Beauchet

5				
12 6	SAIN-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	
12 7	SAIN-MARCET	MILLET	Chantal	
12 8	SAIN-PE-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	
12 9	SAIN-PLANCARD	MALLET	Alfred	
13 0	SALHERM	TARRAUBE	Bernard	
13 1	SAMAN	LACROIX	Julien	
13 2	SAMOULLAN	CHRETIEN	Michel	
13 3	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	
13 4	SARREMEZAN	MARC	Sandrine	
13 5	SAUX ET POMAREDE	SANSONETTO	Evelyne	
13 6	SAVARTHES	GILLY	Martine	Suppléée par P Gaspin
13 7	SEDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
13 8	TERREBASSE	FAURE	Thomas	Procuration à J Tesser
13 9	VALENTINE	PUISSEGUR	André	Suppléé par D Gracia
14 0	VILLENEUVE DE RIVIERE	PLUMET	Claude	
14 1	VILLENEUVE DE RIVIERE	SAFORCADA	Pierre	
14 2	VILLENEUVE DE RIVIERE	SUBRA	Emilie	
14 3	VILLENEUVE-LECUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

**Est nommé secrétaire de séance : Emilie SUBRA**

*Avant d'ouvrir la séance, le **PRESIDENT** donne la parole à Evelyne SANSONETTO, Vice-Présidente.*

**E SANSONETTO** donne lecture du texte suivant :

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires,  
Lors du dernier conseil communautaire du mardi 21 février, ma fonction d'élue communautaire a été mise en cause en raison du fait que je suis salariée d'une commune en l'occurrence celle de Lalouet-Laffiteau. En effet, l'article L237-1 du 17 mai 2013 prévoit cette incompatibilité. Aussi, je vous informe ce soir que j'ai décidé de poursuivre mon mandat communautaire en me plaçant en position de disponibilité de droit dans ma fonction d'agent administratif auprès de cette commune. Dès le lendemain, 22 février, Monsieur le Maire de Lalouet-Laffiteau a reçu ma lettre de mise*

*en disponibilité de choix et un arrêté a été pris aussitôt. Dons, depuis le jeudi 23 février, je ne suis plus salariée de la mairie de Lalouret-Laffiteau. Dans la foulée, les divers organismes, Sous-Préfecture, Trésorerie, Centre de gestion ont été avertis.  
Merci de votre attention. »*

**Le PRESIDENT** poursuit l'ordre du jour. L'assemblée doit désigner les suppléants au PETR Pays Comminges Pyrénées. Le Président propose le vote à main levée des suppléants.

#### **ARRIVEES de P SAFORCADA et de D SABATHE**

*Si 1/3 des personnes présentes s'oppose au vote à main levée, le vote se fera à bulletins secrets.*

Vote à main levée :

POUR	132
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**Vote à main levée adopté à l'unanimité.**

#### **DESIGNATION DES DELEGUES AU PETR COMMINGES PYRENEES**

Le Président présente le rapport suivant :

Suite à la fusion des communautés de communes effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il appartient à la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges de désigner des conseillers communautaires pour siéger au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées.

L'article 5-1 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées précise que le principe de répartition tient compte du poids démographique de chacun des EPCI membres. Pour les EPCI de plus de 40 000 habitants, le nombre est fixé à 26 sièges.

En conséquence, il vous est proposé :

- DE DESIGNER les 26 conseillers titulaires et 26 conseillers suppléants pour siéger au comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Comminges Pyrénées

Le conseil communautaire, **réunit en séance le 21 février 2017**, a procédé, sur proposition du Président, à l'élection à main levée des 20 premiers conseillers titulaires, tous issus du bureau communautaire. Cette proposition a été adoptée avec 114 voix POUR, 7 voix CONTRE et 16 ABSTENTIONS.

Pour les six conseillers titulaires restants à élire, le Président a expliqué que la répartition se ferait par anciens territoires communautaires :

- Le 21<sup>ème</sup> sur Saint-Gaudens
- Le 22<sup>ème</sup> sur le Saint-Gaudinois
- Le 23<sup>ème</sup> sur Montréjeau

- Le 24<sup>ème</sup> sur Boulogne
- Le 25<sup>ème</sup> sur l'Isle en Dodon
- Le 26<sup>ème</sup> sur Aurignac.

Le Président a ensuite présenté ses candidats et ceux qui lui ont fait part de leur candidature soit par mail soit par téléphone :

Pour la ville de Saint-Gaudens, a reçu par mail la candidature de Eric Heuillet,  
 Pour le Saint-Gaudinois, a proposé la candidature de P Saforcada, a reçu par mail la candidature de C Vouigny,  
 Pour Boulogne, a proposé la candidature de JP Duclos, maire de Charlas,  
 Pour Montréjeau, a proposé la candidature de Nathalie Lacroix et a reçu aussi par mail la candidature de E Miquel,  
 Pour l'Isle en Dodon, a reçu la candidature de E Biason, par mail,  
 Pour Aurignac, a reçu la candidature de J de Galard, par mail, ainsi que la candidature de T Faure.

R Farre et S Belair ont présenté, en séance, leurs candidatures pour Boulogne.

Pour la ville de Saint-Gaudens, un seul candidat proposé : E Heuillet.  
 Vote à main levée.

**E HEUILLET a été élu avec 112 voix POUR, 3 voix CONTRE et 22 ABSTENTIONS**

Pour le Saint-Gaudinois , deux candidats : P Saforcada et C Vouigny

Vote à bulletins secrets

*P Saforcada : 67 voix / C Vouigny : 61 voix / blancs-nuls : 8*

**Pierre SAFORCADA a été élu au premier tour de scrutin**

Pour Montréjeau, deux candidats : N Lacroix et E Miquel

Vote à bulletins secrets

*N Lacroix : 66 voix / E Miquel : 63 voix / blancs-nuls : 7*

**Nathalie LACROIX a été élue au premier tour de scrutin**

Pour Boulogne, trois candidats : R Farre, JP Duclos, S Belair

Vote à bulletins secrets

■ 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

R Farre : 55 voix / Jp Duclos : 59 voix / S Belair : 11 voix / J de Galard : 2 voix / blancs-nuls : 6

Retrait de S Belair

■ 2<sup>ème</sup> tour de scrutin :

F Farre : 60 voix / JP Duclos : 66 voix / S Belair : 1 voix / J de Galard : 1 voix / blancs-nuls : 5

**Jean-Pierre DUCLOS a été élu au second tour de scrutin**

Pour l'Isle en Dodon, un seul candidat

Vote à main levée

**Valentin BIASON a été élu avec 114 voix POUR, et 19 ABSTENTIONS**

Pour Aurignac, deux candidats : J de Galard, T Faure  
Vote à bulletins secrets  
J de Galard : 66 voix / T Faure : 60 voix / blancs-nuls : 7  
**Jean de GALARD a été élu au premier tour de scrutin**

**Sont donc élus conseillers titulaires :**

titulaires
1- LE ROUX de BRETAGNE Loïc
2- GASTO-OUSTRIC Magali
3- MANENT-MANENT Jean-Paul
4- CASTEX Jean-Bernard
5- SIOUTAC Gilbert
6- CHEYLAT Hervé
7- SUBRA Emilie
8- SARRAQUIGNE Denis
9- BOUBEE Alain
10- FRECHOU Alain
11- FERAUT Jacques
12- SANSONETTO Evelyne
13- DUCLOS Jean-Yves
14- BRILLAUD Philippe
15- ADOUE Jérôme
16- CARAOUE François
17-LOSEGO Jean-Michel
18-AUBERDIAC Michel
19-LACROIX Julien
20-LOISEAU Gérard
21-HEUILLET Eric
22-SAFORCADA Pierre
23-LACROIX Nathalie
24-DUCLOS Jean-Pierre
25-BIASON Valentin
26-DE GALARD Jean

Par manque de quorum, la séance du 21 février 2017 a dû être interrompue, l'élection des conseillers suppléants étant reportée au conseil communautaire du 1<sup>er</sup> mars 2017.

Le conseil communautaire, réunit ce 1<sup>er</sup> mars 2017, doit procéder à l'élection des 26 conseillers suppléants.

Le Président propose à l'assemblée communautaire le vote à main levée.  
Proposition adoptée par 132 voix POUR.

Suite à des négociations en cours de séance, la liste ci-après est proposée par le Président.

suppléants :
1- TARRAUBE Bernard

2- VOUGNY Claire
3- CABARE Lucien
4- FARRE Régis
5- CASTEX Marc
6- FAURE Thomas
7- GUILLERMIN Joël
8- MIQUEL Eric
9- PLANTE Thierry
10- BELAIR Sylvia
11- LARRIEU Christiane
12- DAMIENS Gérald
13- NAVARRE Annie
14- BRUNET Jeanine
15- DESSENS Michel
16- LOUBEYRE Guy
17-FOIX Jean-François
18-CAPERAN-LORENZI Geneviève
19-FORTASSIN Jean-Pierre
20-PITOUT Daniel
21-DASQUE Jean-Charles
22-LOUIS Yves
23-SUBRA Jean
24-CHAINET Julien
25-PINET Alain
26-BEAUCHET Patrick

**Vote à main levée**

**Liste adoptée par 132 voix POUR et 2 ABSTENTIONS**

-----

*Le **PRESIDENT** propose que les membres du Bureau choisissent leurs suppléants. Les six restants feront l'objet d'un choix parmi les conseillers de l'opposition, notamment les titulaires « battus » lors des derniers votes.*

***J BRUNET** voit un inconvénient majeur dans cette proposition. L'opposition n'a plus rien à décider ou même à observer dans les décisions du territoire. Mme Brunet affirme son désaccord sur le fait que les conseillers déjà élus choisissent leurs suppléants. L'opposition a le droit de se manifester, d'expliquer son point de vue lors des réunions du PETR.*

*Le **PRESIDENT** prend bonne note de ce qui vient d'être dit. Pour suppléer la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, le Président propose B Tarraube. Une liste a été également proposée par l'opposition : C Vouigny. Le 1<sup>er</sup> vote à main levée porte sur les candidatures de B Tarraube et C Vouigny. Le Président demande si cette procédure est bien comprise de tous.*

***JR LEPINAY** demande une interruption de séance, accordée par le Président.*

**INTERRUPTION DE SEANCE**

La séance reprend 15 minutes plus tard.

Le **PRESIDENT** fait part d'une proposition commune entre majorité et opposition : une liste de suppléants est proposée au vote, alternant un conseiller de chaque groupe. Chaque liste aura 13 représentants. Les suppléants seront appelés à siéger dans l'ordre du tableau.

Vote à main levée de la liste des suppléants.

Liste adoptée par 132 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

## CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE TRANSPORTS DE PERSONNES

Le Président présente le rapport suivant :

La régie d'exploitation du service transports de personnes, régie à autonomie financière, a été créée en date du 3 octobre 2002.

En application de l'article R 2221-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et des statuts de la régie, le conseil d'exploitation de ladite régie est constitué de sept membres, dont l'un n'appartient pas au conseil communautaire.

En conséquence, il vous est proposé :

- DE DESIGNER **six conseillers** de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, en qualité de membres du conseil d'exploitation de la régie du transport de personnes, à savoir :

1. **Evelyne SANSONETTO**
2. **Magali GASTO-OUSTRIC**
3. **Lucienne CORTINAS**
4. **Claude ABADIE**
5. **Alain BARUTAUT**
6. **Elisabeth ROUEDE**

- D'ACCEPTER **la nomination d'un tiers** à la Communauté, en qualité de septième membre du conseil d'exploitation de la régie du transport de personnes, à savoir :

### 7. **Le Président de l'association Saint-Gaudens Commerces Plus**

- D'AUTORISER le Président à modifier les statuts de la régie transports en y portant la désignation des nouveaux membres du Conseil d'exploitation,
- D'AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet.

<b>POUR :</b>	<b>134</b>
<b>CONTRE :</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTIONS :</b>	<b>0</b>

## ADOPTE

*Le **PRESIDENT** propose les candidatures de E Sansonetto et de M Gasto-Oustric et fait appel à candidatures.*

*Se portent candidats : L Cortinas, C Abadie, A Barutaut, P Gaspin et E Rouede*

*Le **PRESIDENT** ajoute que la nomination d'un tiers serait donnée au président de l'association des commerçants du Saint-Gaudinois.*

### DESIGNATION DE CONSEILLERS AU SYNDICAT MIXTE OUVERT HAUTE-GARONNE NUMERIQUE

Le Président présente le rapport suivant :

Le syndicat mixte ouvert dénommé Haute-Garonne Numérique a pour objet l'établissement et l'exploitation d'infrastructures de communications électroniques et notamment l'établissement et la mise à disposition des opérateurs ou des utilisateurs de réseaux indépendants d'infrastructures destinées à recevoir des réseaux et des câbles, la mise à disposition de fourreaux, la location de fibre optique noire, l'hébergement d'équipements d'opérateurs, les fournitures de lignes DSL aux fournisseurs Internet, l'accès et la collecte à très haut débit (fibre optique), les fournitures de services de communications électroniques aux utilisateurs en cas de carence de l'initiative privée.

Les communautés de communes des Portes du Comminges (4 665 hab/population municipale), du Boulonnais (5 135 hab/population municipale), Nébouzan-Rivière-Verdun (8 349 hab/population municipale) et Terres d'Aurignac (4 359 hab/population municipale) adhéraient au syndicat avant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le conseil syndical est composé de conseillers qui assurent la représentation des collectivités membres du syndicat. Il est précisé dans l'article 5-1 du syndicat :

- *Chaque EPCI est représenté par un délégué intercommunal titulaire, par un délégué intercommunal titulaire supplémentaire par tranches de 15 000 habitants et par un délégué suppléant. La population retenue est la population municipale dument authentifiée par le plus récent décret.*
- *Lorsqu'un EPCI devient membre du syndicat par substitution à des communes ou, s'il s'agit d'un EPCI issu d'une fusion, par substitution aux EPCI fusionnés, la tranche de 15 000 habitants est appliquée seulement à la population des communes et/ou des EPCI auxquels l'EPCI se substitue.*

En conséquence, il vous est proposé :

- **DE DESIGNER un conseiller intercommunal titulaire, deux conseillers intercommunaux supplémentaires titulaires** par tranches de 15 000 habitants et **un conseiller suppléant** pour siéger au syndicat mixte ouvert Haute-Garonne Numérique

1 titulaire

1- **Loïc LE ROUX DE BRETAGNE**

1 suppléant

1- **Philippe LAGRANGE**

2 conseillers intercommunaux supplémentaires

2- Denis SARRAQUIGNE

3- Guy LOUBEYRE

POUR : 134

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

ADOPTE

*JM LOSEGO signale que la CC Terres d'Aurignac avait adhéré à ce même syndicat en 2016.*

*Le **PRESIDENT** dit que cela ne change pas les nombres de conseillers supplémentaires.*

*Le Président se porte candidat.*

*D Sarraquigne a fait acte de candidature.*

*G Loubeyre se propose comme 2<sup>ème</sup> conseiller supplémentaire.*

*P Lagrange se propose comme suppléant.*

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### FIN DE FONCTIONS DU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

*Le **PRESIDENT** informe l'assemblée « qu'en application de la loi NOTRe du 7 août 2015, il doit être mis fin, selon le dispositif de l'article 53 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 au détachement fonctionnel de Monsieur Claude BARBOLOSI sur l'emploi de Directeur général des services. L'information qui vous est communiquée a été précédée d'un entretien préalable entre le Président et le DGS concerné par cette mesure ».*

### CONSEIL DU 21 FEVRIER 2017

*Suite aux différents mails et appels téléphoniques reçus, le **PRESIDENT** présente ses excuses pour la durée du dernier conseil communautaire qui n'était pas prévue.*

### URBANISME

*P **LAGRANGE** rappelle qu'était en préparation, sur la CC Terres d'Aurignac, avant la fusion, un document d'urbanisme portant sur le PLU. Depuis, il y a eu enquête publique. Qu'en sera-t-il de ce dossier ?*

*Le **PRESIDENT** dit qu'il existe deux PLU : le PLUI d'Aurignac, intégré aux compétences communautaires, et le PLU de Saint-Gaudens qui sera présenté au prochain conseil communautaire*

après avoir été présenté au conseil municipal de la ville de Saint-Gaudens début mars. Sur ces dossiers, on attend le retour de l'Etat. On peut établir désormais des modifications simplifiées. Des explications sont fournies par Madame Lozes, chargée de l'urbanisme au sein de la 5C sous la Vice-Présidence de Monsieur Feraut. La DDT et l'ATD assure un soutien dans le suivi de ces dossiers de PLU.

Pour Aurignac, l'enquête publique est terminée, l'avis du commissaire-enquêteur est en attente. Une information sera transmise à tous les maires sur la procédure à suivre pour les PLU.

**JM LOSEGO** donne des renseignements précis sur le PLUI des Terres d'Aurignac. La commission d'enquête est terminée, le rapport d'enquête a été rendu. Le cabinet d'études intègre les demandes de modifications de la commission d'enquête. Le rapport devra être approuvé par le conseil communautaire.

## **REGIE DE TRANSPORTS**

**M CHRETIEN** fait part d'une erreur relevée sur la délibération qui vient d'être votée. Il est fait état de 6 conseillers plus un membre extérieur. Or, 7 conseillers viennent d'être désignés.

**Le PRESIDENT** constate l'erreur.

Mr Gaspin retire sa candidature.

**Le PRESIDENT** propose que la délibération cette soit soumise une deuxième fois au vote :

POUR	135
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

## **PLU**

**A BARUTAUT** dit qu'il fera part de la modification simplifiée en cours du PLU de la commune de Lieoux.

## **MUSEE DE L'AURIGNACIEN**

**P RASPAUD** fait suite aux désignations au Musée-forum de l'Aurignacien votées le 21 février 2017. Pourquoi une telle différence avec la villa gallo-romaine de Montmaurin, de Valentine, les toiles de Lagorre exposées à New-York, à Saint-Laurent et à l'Isle en Dodon ?

**Le PRESIDENT** précise que le Musée-forum est géré sous forme de syndicat mixte.

**S BELAIR** ajoute que la villa gallo-Romaine de Montmaurin est gérée par le ministère de la Culture-monuments nationaux et de ce fait n'est pas de la compétence de l'intercommunalité.

**La séance est levée à 19h40.**